

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1, rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

Arrêté du Président

N° 2021-9

MC/MA

OBJET : Concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale de classe normale, session 2021 -
Composition du Jury

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2014-1058 du 16 septembre 2014 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n°2020-138 du 19 août 2020 portant ouverture de la session 2021 du concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale de classe normale,

Vu l'arrêté n° 2020-246 du 3 décembre 2020 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2021,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « A »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2021 du concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale de classe normale,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2021 du concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale de classe normale, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Taoufik ADOHANE, président du jury, psychologue territorial hors classe à Saint-Denis
Delphine BOVAS, suppléante du président du jury, puéricultrice hors classe au département de Seine-Saint-Denis

Martine FRITSCH, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

Xavier JOLIBERT, attaché territorial principal à Fresnes

Collège des personnalités qualifiées :

Catherine ALFARROBA, représentante du CNFPT

Nathalie JOURDAN, puéricultrice directrice au département de Seine-Saint-Denis

Thierry MOLARD, responsable de circonscription P.M.I au département de Seine-Saint-Denis

Viviane VAN DE POELE, représentante de l'A.R.S au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal André Grégoire à Montreuil-sous-Bois

Collège des élus locaux :

Imène BEN CHEIKH, adjointe au maire d'Orly

Karim BOUMEDJANE, adjoint au maire du Blanc-Mesnil

Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas

Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 11 janvier 2021

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours




Martine BARBEROUX